



04 AVR. 2011 568

DELIBERATION N° 5/2011 du 30 Mars 2011
Approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Décret n° 72-407 du 17 Mai 1972, portant création des Communes en Polynésie Française ;
- Vu** le Décret 80-918 du 13 Novembre 1980, portant notamment application de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 ;
- Vu** le Décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** le Compte Administratif du Maire de l'exercice 2010 ;
- Ouï** la présentation et les explications du Maire ;
- Sur** proposition du Premier Adjoint au Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1^{er} : Le Compte Administratif de l'exercice 2010 est arrêté et adopté comme suit :

I - Section de Fonctionnement :

■ en recettes	:	784 792 974 Fcp./.
■ en dépenses	:	761 822 129 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2010	:	22 970 845 Fcp./.
résultat de l'exercice 2009 reporté (Déficit)	:	- 45 878 489 Fcp./.
<u>soit un résultat cumulé (Déficit) de</u>	:	<u>- 22 907 644 Fcp./.</u>

II - Section d'Investissement :

■ en recettes	:	182 175 065 Fcp./.
■ en dépenses	:	220 631 478 Fcp./.
soit un déficit de l'exercice 2010	:	- 38 456 413 Fcp./.
résultat de l'exercice 2009 reporté (Excédent)	:	50 997 513 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de	:	12 541 100 Fcp./.

soit un résultat global cumulé de l'exercice 2010 (Déficit) de : - 10 366 544 Fcp./.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.


Dix huit (18) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

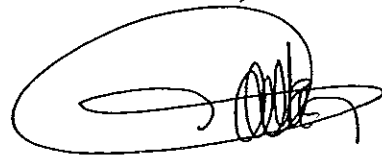
FAATAU Félix, TEUIRA Carolina, TUFAlMEA Rehoboama, TANOAl Elizabethte, MAPUHI Taheta, MAITERAI Richard, TAIPUNU Temana, TIATIA David, HIRO Andréa, TAINANUARIJ Joél, OOPA Richard, ROURA-ARUTAHJ Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, TEMEHARO Gyle, LEMAIRE Gaston, FAATAUIRA Camille, MAI Alphonse, TEPA Eremoana.

Neuf (09) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, TSING TING Félix, TUIHANI Georges, MALATESTTE Antonio.

Le Maire,


Félix FAATAU

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 18	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision
Votants : 18 dont 0 pouvoir	le - 4 AVR. 2011
Abstentions : 3	et publication ou notification du - 5 AVR. 2011
Exprimés : 15	Le Maire,
Votes pour : 15	
Votes contre : 0	Félix FAATAU
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	